

INFOS

N°3/2011

Septembre 2011

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
MARCHÉS DES BOIS	2
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	3
PLAN SIMPLE DE GESTION	4
Nouvelle disposition	
BOIS BÛCHE À SANCOINS (18)	4

Éditorial



Les documents de gestion

Les plans simples de gestion (PSG) et autres règlements types de gestion (RTG) sont des documents administratifs obligatoires ou facultatifs pour les propriétaires forestiers.

Mais leur rédaction est une opportunité pour approfondir la réflexion qu'un propriétaire doit avoir sur sa forêt, car la planification de la gestion sur dix ou vingt ans est l'occasion de préciser sa pensée sur le devenir à terme d'une entité vivante.

Il faut pour cela prendre en compte les aspects patrimoniaux et familiaux dans leur contexte financier, fiscal voire environnemental. Préparer une succession s'avère souvent une précaution utile, et la forêt a ses spécificités et ses avantages. En cas de groupement forestier la continuité des revenus est souvent une condition de sa pérennité.

C'est à partir de ces réflexions que les propriétaires pourront intégrer des choix stratégiques et les orientations que le rédacteur pourra alors traduire dans les aspects techniques qu'il maîtrise.

Pour toutes ces raisons, impliquez-vous dans la préparation des documents de gestion qui vous sont proposés ou imposés. C'est une occasion à ne pas manquer pour vous, votre famille et votre forêt ■

Georges de MONTLAUR
Président d'UNISYLVA



«Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures».

PUBLICATION

Directrice de la publication :
Sophie Farinotti
16, avenue Henri Laudier
18 000 Bourges
Tél : 02 48 70 45 60

Crédits Photos : UNISYLVA

Ont collaboré à ce N° :

- Georges de Montlaur
- Gilles de Boncourt
- Sophie Farinotti
- Marie-José Hay
- Henri Joannin
- Benoît Rachez

Diffusion par mail

MARCHÉS DES BOIS AU PREMIER SEMESTRE 2011

➤ Demande toujours soutenue sur les résineux...

	Qualité ou Volume unitaire	Evolution /rapport au premier semestre 2010	Commentaires
CHÊNES SESSILE ET PÉDONCULÉ	Tranchage Plot ébénisterie	Augmentation	<p>La reprise des marchés observée au premier semestre 2010 s'est confirmée au second semestre 2010 et au premier semestre 2011. Elle s'explique par le besoin des scieries de reconstituer leur stock et la réduction des volumes commercialisés par la forêt publique.</p> <p>Cette progression des prix devrait se concrétiser dans les prochaines années grâce à un secteur de la construction en plein essor (environ 10 000 Maisons Osatures Bois construites/an).</p> <p>Les gros bois tirent leur épingle du jeu grâce à la demande en plot. Le merrain à gros accroissement est quant à lui toujours en surstock.</p>
	Merrain		
	Avivés Charpente	Stationnaire	
	Traverse / Palette	Stationnaire	
PEUPLIER	Volume unitaire de 1m ³ à 1,5 m ³	Stationnaire	<p>Les prix se maintiennent toujours à des cours moyens malgré une augmentation de la demande. Cette dernière est due aux difficultés d'approvisionnement en okoumé en provenance de Gabon obligeant les fabricants de contreplaqué à se tourner vers le peuplier.</p> <p>Les prix sont conditionnés par la demande en flux tendu des clients due au manque de visibilité sur le marché du contreplaqué et à la chute du marché des palettes.</p>
PIN LARICIO DE CORSE / PIN SYLVESTRE / PIN MARITIME	Volume unitaire entre 0,5 à 1 m ³	Stationnaire	<p>Depuis le premier semestre 2010 la demande en pin laricio de Corse et en pin sylvestre reste active. Les très beaux pins laricios de Corse peuvent se négocier jusqu'à 70 euros/m³.</p> <p>Le pin maritime a quant à lui subi une très nette diminution suite à la tempête Klaus de 2009. Après une légère hausse au second semestre 2010, les prix 2011 semblent se maintenir au niveau des cours de 2007.</p>
	Volume unitaire entre 1 m ³ à 1,5 m ³	Stationnaire	
	Volume unitaire Plus de 1,5 m ³	Stationnaire	
DOUGLAS	Volume unitaire de 1 m ³ à 1,5 m ³	Stationnaire	<p>Depuis la fin 2009, les bois blancs bénéficient d'une forte demande intérieure. Le dynamisme de la demande conjugué à la forte demande des scieries allemande, belge et suisse nous ramène aux prix élevés d'avant crise.</p> <p>Le marché des bois rouges reste plus stable malgré une demande forte supérieure à l'offre témoignant d'une ressource qui n'a pas atteint son maximum (notamment pour les mélèzes de calibre moyen).</p> <p>L'offre en Douglas reste insuffisante par rapport à la demande des industriels. La progression de la ressource disponible est inférieure à la progression de la demande et ceci en particulier au niveau des bois de charpente, de construction et de structure.</p>
	Volume unitaire > 1,5m ³	Stationnaire	
EPICÉAS DE SITKA ET COMMUN	Volume unitaire moyen de 0,8 m ³ à 1,1 m ³	Augmentation	<p>La demande reste soutenue.</p>
GRANDIS	Volume unitaire de 1,3 m ³ à 2,2 m ³	Stationnaire	
MÉLÈZE	Volume unitaire de 1m ³ à 1,8 m ³	Augmentation	
BOIS DE CHAUFFAGE		Stationnaire	

Prochaines ventes

le 13 octobre 2011 à Saint Sauveur en Puisaye (89)
le 20 octobre 2011 à Lempdes (63)
le 9 novembre 2011 à Cheverny (41)



Retrouvez nos actualités et contacts locaux sur notre site www.unisylva.com

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

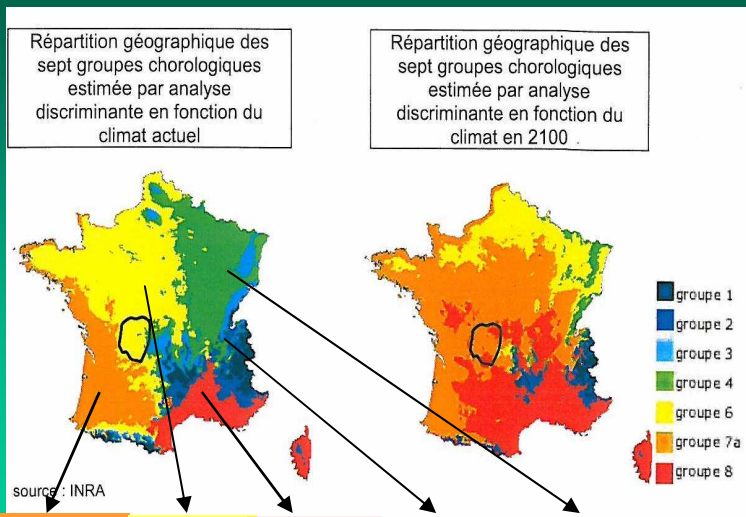
➤ Adapter sa gestion...

CONSÉQUENCE DE LA SÈCHERESSE DU PRINTEMPS 2011 SUR LES PLANTIONS

- Nb de chantiers de plantation : 191
- Taux de mortalité > 20% = 16 % des chantiers
- Départements les plus touchés : 37 et 41

Le GIEC (Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) étudie depuis 1988 le réchauffement climatique. Leur prévision de réchauffement varie de + 1,8 à + 4 °C d'ici 2100. Cette rapidité d'évolution nous pose des questions quant à l'adaptation des essences forestières françaises. Ce réchauffement aura au niveau mondial des conséquences sur la répartition des précipitations, la fonte de la banquise, la fonte du pergélisol arctique, le recul des glaciers de montagne, l'augmentation des cyclones tropicaux, l'élévation du niveau des mers, les dates des récoltes agricoles, la progression de ravageurs, et un effet sur la faune et la flore avec des modifications de leur aire géographique (cf cartes ci-après).

Evolution de la répartition des principaux groupes chorologiques - Source INRA



- groupe 1**: Bruyère à balais, Pin maritime, Chêne tauzin
- groupe 2**: Châtaignier, Bourdaine
- groupe 3**: Chêne vert, Chêne liège, Arbousier
- groupe 4**: Sapin, Epicéa, Alisier blanc
- groupe 6**: Erables sycomore et plane
- groupe 7a**: Hêtre
- groupe 8**: Pin sylvestre

PRENDRE AUJOURD'HUI LES BONNES DÉCISIONS POUR DEMAIN

- Dans tous les projets de boisement ou de reboisement, nos techniciens renforcent leur diagnostic stationnel (nature du sol, réserve utile, pH, analyse floristique) afin de vous proposer l'essence la plus adaptée aux conditions climatiques futures.
- Le renouvellement ne se réalise plus sur de vastes surfaces. Nous utilisons et testons de nouvelles provenances.
- Nos techniciens mettent en place des cloisonnements d'exploitation pour limiter le tassement du sol et limiter les dégâts aux arbres. Le débardage par fortes pluies ou par gel est proscrit.
- Nous privilégions les futaies claires dans les stations à risque (matériel sur pied plus réduit) en réalisant des éclaircies dynamiques.
- La gestion d'UNISYLVA s'oriente vers une diversification des structures :

- ➔ alternance de peuplements équiens (du même âge) avec des futaies irrégulières (âges différents au sein de la même parcelle),
- ➔ alternance de peuplements jeunes et âgés.

L'analyse du peuplement est déterminante : il peut être adapté, vulnérable ou en difficulté.

- S'il est adapté : notre gestion classique se poursuivra avec une maîtrise des caractéristiques (structure, composition...)
- S'il est jugé vulnérable : notre gestion anticipera avec des mélanges, une diversification ou un enrichissement
- S'il est considéré être en difficulté, l'exploitation devra être plus ou moins rapide avec une introduction d'essences plus thermophiles et plus adaptées à la station..

BIOSYL - UN PROJET INDUSTRIEL AMBITIEUX

➤ Produire des granulés de bois comme combustible...



Pellets ou granulés à bois

UNISYLVA s'est lancé dans un vaste projet qui a pour but de trouver un débouché pour le bois d'industrie feuillu difficilement commercialisable et de favoriser ainsi la régénération des chênaies.

Votre coopérative a décidé de soutenir et de nouer un partenariat avec des entrepreneurs pour créer BIOSYL, une PME qui produira des granulés de bois.

Cette usine aura une capacité de 80 000 tonnes de granulés /an dès la fin 2012.

Cette unité de production sera basée à Cosne Cours sur Loire (58), au cœur des gisements forestiers feuillus de votre coopérative. Elle permettra de mobiliser la ressource sur un rayon maximum de 100 km.

Cette PME permettra l'emploi direct de 35 personnes et générera une centaine d'emplois indirects (intérimaires embauchés dans la construction de l'usine, bûcherons, débardeurs, chauffeurs, techniciens).

LE GRANULÉ BOIS OU PELLET : est un combustible renouvelable issu de bois broyé ou de sciure, qui est affiné et séché avant d'être compacté sans colle ni additifs. Le diamètre d'un granulé oscille entre 6 et 8 mm et sa longueur de 15 à 25 mm. Son taux d'humidité est très faible (moins de 10%), ce qui améliore sa combustion et la production de chaleur. Ce combustible est distribué en vrac ou en sacs et brûlé dans des poêles ou des chaudières adaptés. Ces granulés sont utilisés pour le chauffage des particuliers et des industriels.

BIOSYL = première unité de production à granuler du feuillu à grande échelle

PLAN SIMPLE DE GESTION

➤ Suppression de la notion d'un seul tenant...

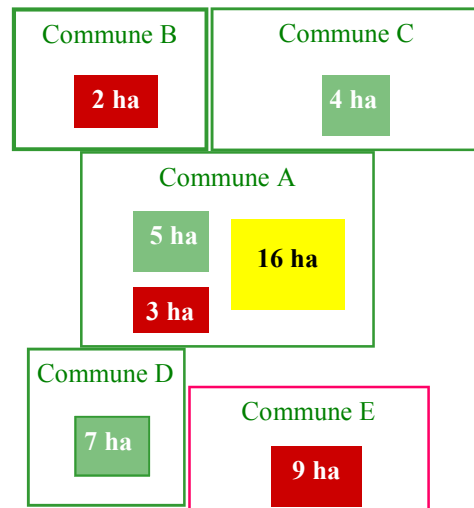
Le décret N°2011-587 du 25 mai 2011 relatif aux conditions d'établissement d'un Plan Simple de Gestion stipule qu'«un ensemble de bois, forêts et terrains à bois appartenant à un même propriétaire doit faire l'objet d'un plan simple de gestion dès lors que **la surface cumulée de la plus grande des parcelles forestières et des parcelles forestières isolées situées sur la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celle-ci est égale ou supérieure à 25 ha**. Le seuil en dessous duquel les parcelles forestières isolées ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface cumulée est fixé à 4 ha ».

MISE EN APPLICATION

- L'entrée en vigueur sera progressive sur une période de 10 ans.
- Le délai dont disposera chaque propriétaire pour déposer son projet de plan ne pourra être inférieur à 2 ans.
- Jusqu'à l'agrément du P.S.G présenté dans les délais fixés par le CRPF, les propriétés gérées conformément à un R.T.G ou à un C.B.P.S demeurent régies par ces documents.
- Au terme du délai, si le CRPF n'a pas reçu le PSG, la propriété sera placée sous le Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (R.S.A.A.C).
- Pour les propriétés disposant déjà d'un P.S.G au 1er juillet 2011 mais qui n'incluait pas les parcelles forestières répondant aux nouvelles conditions, celles-ci devront être incluses lors du renouvellement du Plan Simple de Gestion.
- L'aide aux Plans Simples de Gestion volontaires est supprimée pour les nouveaux Plans Simples de Gestion rendus obligatoires par ce décret.

Exemple :

un propriétaire possède des parcelles sur 5 communes. Doit-il réaliser un Plan Simple de Gestion ? Quelles parcelles doit il y inclure ?



- La commune A possède la plus grande parcelle forestière (16 ha), elle va servir de référence.
- Les 5 ha de la commune A sont comptabilisés car > au seuil de 4 ha.
- Les 3 ha de la commune A sont exclus car ils sont inférieurs au seuil de 4 ha
- La surface de la commune B est exclue car elle est inférieure au seuil de 4 ha .
- Les parcelles des communes C et D sont comptabilisées car elles sont limitrophes de la commune A et leur surface est supérieure ou égale à 4 ha.
- La parcelle de la commune E est exclue car elle n'est pas limitrophe à la commune A.

Surface P.S.G obligatoire = 16+5+4+7 = 32 ha



Nouvelle disposition

Bois brut sur la plateforme



Bûches en 25 cm, 33 cm ou 50 cm



Les plus gros bois sont fendus

BOIS BÛCHE À SANCOINS (18)

➤ Un débouché pour les bois de faible valeur...

Après avoir inauguré en 2010 l'une des plus importantes plateformes régionales de plaquettes forestières et produits connexes, UNISYLVA s'est lancé depuis avril 2011 dans la commercialisation de bois bûche à destination de grossistes distributeurs de l'Ouest, du Sud Est de la France et de la région parisienne.

UNISYLVA montre, à travers ses investissements, son soutien au développement bois énergie et sa volonté de gestion sylvicole en recherchant des débouchés aux bois d'éclaircie de faible valeur.

L'objectif est d'approvisionner sur un rayon de 60 km, un volume de 16 000 à 19 000 stères/an de chêne, de charme, de hêtre qui proviennent d'éclaircies de taillis, de coupes d'amélioration ou de têtes de chêne, et de les commercialiser sous forme de bûches de 25 cm, 33 cm ou 50 cm en vrac ou sur palette.

Le nombre de salariés sur le site est actuellement de quatre (Francis Chouly responsable du site et trois manutentionnaires). Le recrutement d'un ou deux autres salariés est envisagé pour le développement du secteur de mise en palette. Devant l'augmentation des prix du fuel, du gaz et de l'électricité, cet atelier devrait connaître un essor important dans les prochains mois et garantir la valorisation des produits des adhérents.

Commercialisation en vrac



Commercialisation en palette d'environ 2 stères